

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0244

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tel. : 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA.2026/06

Objet : convention de mise à disposition à titre onéreux du Pôle Mécanique Alès Cévennes avec l'association Pôle Mécanique Moto Club pour l'organisation du « VMA » du vendredi 19 au dimanche 21 juin 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2025_05_01 du conseil de communauté du 17 décembre 2025 relative aux tarifs et redevances de la Communauté Alès Agglomération,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant la demande de l'association Pôle Mécanique Moto Club d'organiser le championnat de France en motos anciennes (VMA) du vendredi 19 au dimanche 21 juin 2026 sur le site du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que l'association Pôle Mécanique Moto Club est affiliée à la fédération française de motocyclisme (FFM) et qu'elle est, à ce titre, habilitée à organiser des compétitions,

Considérant l'opportunité d'accueillir cet événement pour la promotion du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition à titre onéreux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Pôle Mécanique Moto Club représentée par sa présidente, Mme Nelly VOILLIOT et dont le siège social est situé Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30520 Saint-Martin de Valgalgues, en vue de l'organisation du championnat de France en motos anciennes (VMA), durant les journées et aux horaires suivants :

- vendredi 19 juin 2026, de 9h à 13h et de 14h à 18h,
- samedi 20 juin 2026, de 8h45 à 12h et de 14h à 18h45,
- dimanche 21 juin 2026, de 8h50 à 12h50 et de 14h à 17h30.

ARTICLE 2 :

Le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera mis à disposition de l'organisateur, l'association Pôle Mécanique Moto Club, du vendredi 19 au dimanche 21 juin 2026.

En contrepartie des infrastructures mises à la disposition par la Communauté Alès Agglomération, l'association Pôle Mécanique Moto Club réglera un prix HT de 29 268 € (vingt-neuf mille deux cent soixante-huit euros hors taxes), soit la somme TTC de 35 121,60 € (trente-cinq mille cent vingt et un euros et soixante centimes toutes taxes comprises) qui comprend :

- la location en exclusivité du circuit vitesse pour une journée le vendredi pour la somme HT de 3 442,50 € (trois mille quatre cent quarante-deux euros et cinquante centimes hors taxes),
- la location en exclusivité du circuit vitesse pour une journée le samedi pour la somme HT de 4 496,50 € (quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et cinquante centimes hors taxes),
- la location en exclusivité du circuit vitesse pour une journée le dimanche pour la somme HT de 4 837 € (quatre mille huit cent trente-sept euros hors taxes),
- la prestation de nettoyage de piste pour la somme HT de 369,00 € (trois cent soixante-neuf euros hors taxes),
- la mise à disposition de commissaires de piste pour une journée le vendredi pour la somme HT de 1 526 € (mille cinq cent vingt-six euros hors taxes),
- la mise à disposition d'un médecin urgentiste pour la somme HT de 3 282 € (trois mille deux cent-quatre vingt-deux euros hors taxes),
- la mise à disposition d'un médecin urgentiste 2 heures pour la somme HT de 292 € (deux cent soixante euros hors taxes),
- la mise à disposition de 2 ambulances et 4 secouristes pour la somme HT de 3 405 € (trois mille quatre cent cinq euros hors taxes),
- la mise à disposition de 2 ambulances et 4 secouristes 2 heures pour la somme HT de 316 € (trois cent seize euros hors taxes),
- la location de 15 boxes en semaine pour la somme HT de 540 € (cinq cent quarante euros hors taxes)
- la location de 15 boxes en week-end et jour férié pour la somme HT de 1 800 € (mille huit cents euros hors taxes),
- la location de 5 boxes en week-end et jour férié pour la somme HT de 600 € (six cents euros hors taxes),
- la location d'une salle en configuration repas, du centre de développement et du bureau ingénieur pour 3 journées pour la somme HT de 1 542 € (mille cinq cent quarante-deux euros hors taxes),
- la location en exclusivité du 2^{ème} étage de la tour de contrôle pour deux journées pour la somme HT de 488 € (quatre cent quatre-vingt-huit euros hors taxes),
- le forfait nettoyage locaux pour la manifestation pour la somme HT de 1 180 € (mille cent quatre-vingts euros hors taxes),
- le contrôle nocturne du lundi au samedi pour la somme HT de 732 € (sept cent trente-deux euros hors taxes),
- le contrôle nocturne du dimanche et jours fériés pour la somme HT de 420 € (quatre cent vingt euros hors taxes).

Le règlement du prix sera exigible le jeudi 4 juin 2026, soit 15 jours avant la manifestation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

Le président

Christophe RIVENQ

22 MAI 2026

